Quand prévoir un outplacement ?

Besoin de plus d'infos ?
outplacement@solvus.be

Préavis ≥ 30 semaines

Régime général

Délai de préavis

Au plus tard 4 semaines avant le début du délai de préavis
(après ce délai, le travailleur peut mettre l'employeur en demeure dans les 4 semaines)

60 heures pendant 1 an
En 3 phases :
(20h/2m + 20h/4m + 20h/ 6m)

Outplacement à suivre pendant le congé de sollicitation

4 semaines
(pas de réponse = acceptation)

En cas d'acceptation, droit immédiatement au congé de sollicitation

Indemnité de licenciement

Dans les 15 jours après la fin du contrat
(après ce délai, le travailleur peut mettre l'employeur en demeure dans les 39 semaines)

60 heures pendant 1 an
En 3 phases :
(20h/2m + 20h/4m + 20h/ 6m)
Valeur de l'offre : 1/12 du salaire annuel brut de l'année précédente
(min €1.800 – max €5.500)

4 semaines
(pas de réponse = acceptation)

En cas d'acceptation, 4 semaines d'indemnité sont retirées de l'indemnité de licenciement

Garantie de 3 mois

Préavis < 30 semaines

Travailleur ≥ 45 ans Et ancienneté ≥ ans ininterrompue

Régime spécifique
(CCT – 82 bis : proposition obligatoire d'outplacement (60h/1 an))

Indemnité de licenciement

Dans les 15 jours après la fin du contrat
(après ce délai, le travailleur peut mettre l'employeur en demeure endéans le mois)

60 heures pendant 1 an
En 3 phases :
(20h/2m + 20h/4m + 20h/ 6m)

1 mois
(pas de réponse = refus)
sanctions :
Travailleur : suspension allocation de chômage de 4 à 52 semaines.
Employeur (si pas d'offre, amende de €1.800 + frais administratifs)

Délai de préavis

Dans les 15 jours après la fin du contrat
(après ce délai, le travailleur peut mettre l'employeur en demeure endéans le mois)

60 heures pendant 1 an
En 3 phases :
(20h/2m + 20h/4m + 20h/ 6m)

1 mois
(pas de réponse = refus)
sanctions :
Travailleur : suspension allocation de chômage de 4 à 52 semaines.
Employeur (si pas d'offre, amende de €1.800 + frais administratifs)

Garantie de 3 mois

Travailleur < 45 ans Ou ancienneté > 1 an

Offre volontaire

Programme sur mesure

Force majeure médicale

Le travailleur accepte l'offre de l'employeur

30h pendant 3 mois

4 semaines
Pas d'autorisation = le droit disparaît

Garantie 3 mois